La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 102 - OCTOBRE 2016
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT
Directeur de publication : Philippe Gras - Dépôt légal : quatrième trimestre 2016

Plus que deux mois pour régler votre cotisation 2016

Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue

81rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Fd

Courriel :
ascot@gergovie.fr

Sites Internet
www.cotes-de-clermont.fr
www.gergovie.fr

Les Arvernes du bassin clermontois

de Cébazat à Corent

Quand arrive l'été, c'est l'occasion de découvrir et de suivre le travail des équipes d'archéologues qui mettent au jour les vestiges de nos ancêtres !

En effet, depuis quelques années, les sites de Gondole, Corent et Gergovie-Merdogne ont fait et font l'objet de recherches dans le cadre de fouilles programmées. Chaque nouvelle campagne de fouilles amène son lot de découvertes et fait progresser les connaissances dont découlent de nouvelles interprétations mais parallèlement de nouveaux et passionnants questionnements sur le bassin clermontois !

« La configuration unique de la cité des Arvernes (…) soulève encore beaucoup d'interrogations »

La configuration unique de la cité des Arvernes, avec une concentration de l'habitat (*oppida* et habitats de plaine) autour du bassin clermontois, soulève encore beaucoup d'interrogations, notamment sur les relations entre ces différents pôles d'occupation.

La typologie des différents matériels (céramiques, amphores, monnaies, fibules…) a permis d'affiner la chronologie d'occupation des sites de Gondole, Corent et Gergovie-Merdogne et a démontré qu'ils n'ont pas tous eu la même durée d'occupation mais qu'ils ont pu être occupés simultanément.

Si Corent est le plus ancien de ces trois *oppida*, Gondole et surtout Gergovie-Merdogne sont plus tardifs. Pour cette dernière, plus de 80 % des monnaies arvernes sont postérieures à la bataille de Gergovie alors que pour Corent plus de 80 % lui sont antérieures !

Ce constat amène à s'interroger sur l'existence d'une ville gauloise sur le plateau de Gergovie et c'est bien ce que cherchent à prouver les fouilles de Peter Jud depuis 2013 !

« une immense place dallée d'environ 3000 m² »

Limite nord-est de la place dallée
(sondage de l'équipe de Peter Jud, fouilles de « Gergovie » 2016)
Photographie de P. Gras / ASCOT – 3 septembre 2016

SOMMAIRE

Éditorial…..…..... 1 à 4

Nouvel entretien archéologique au Département..... 4

Nouvelle donne entre l'ASCOT et le musée Bargoin..... 5

Enquête publique pour le projet de PLU..... 6 à 11

Diagnostic archéologique à Fontbeloux..... 12 à 14

Paul Chomilier, homme du terroir..... 15

Gergovie : la BD officielle ! ... 16 à 17

Retour sur Balad' Agglo..... 18

Journées européennes du patrimoine..... 19

Anachroniques auvergnates..... 19

Assises Nationales de la Biodiversité..... 20

Adhésion/abonnement.... 20

Les fouilles de cet été ont ainsi permis d'y redécouvrir une immense place dallée d'environ 3000 m² (déjà signalée dans des documents anciens) qui constituait vraisemblablement le coeur de l'agglomération antique. Elles auraient aussi permis de confirmer la présence de la porte principale de l'*oppidum* par laquelle passait une voie dallée rejoignant la place centrale.

Pour Peter Jud, ces aménagements auraient été en place dès la guerre des Gaules : *« Du jamais vu dans le monde gaulois (...) Sous réserve de datations plus précises, la porte de Gergovie date des années 60 avant notre ère, et la place pavée, de la Guerre des Gaules... ».* Opinion que ne partage pas forcément Matthieu Poux, responsable des fouilles de Corent :

« Si les remarquables aménagements découverts cette année sont inconnus de l'époque gauloise, c'est précisément parce que cette ville gauloise que l'on recherche depuis plus d'un siècle... ne l'est peut-être pas ».

(cf.http://www.sciencesetavenir.fr/archeo-paleo/archeologie/20160902.OBS7350/un-surprenant-dallage-de-basalte-decouvert-sur-le-site-gaulois-de-gergovie.html?xtor=RSS-4&google_editors_picks=true).

« une occupation importante du plateau, mais dans les décennies qui suivent la bataille »

Il est en effet indéniable que les structures et matériels découverts démontrent une occupation importante du plateau, mais dans les décennies qui suivent la bataille, principalement du début de la période augustéenne à la fondation d'*Augustonemetum* !

Par exemple, l'étude des amphores mises au jour au cours des campagnes 2014 et 2015 démontre leur appartenance majoritaire à l'époque augustéenne : *« Tout comme la fouille de 2014, la collection d'amphores de 2015 apporte peu de structures ou couches stratigraphiques que l'on peut dater de La Tène D2 (60/50-30 BC) (...). Cependant la plupart des échantillons d'amphores datent de la période augustéenne... »* (cf. Matthew E. Loughton dans Peter Jud « Gergovie. Rapport de fouille 2015 », Association du site de Gergovie, page 35).

Vue du haut : vestiges d'une cave gallo-romaine et de l'escalier y accédant – Vue du bas : enduit peint (fouilles de Corent 2016)

Photographies de J.-L. Amblard / ASCOT – 11 septembre 2016

« les structures et matériels découverts à Corent attestent d'une occupation importante et d'un rôle primordial »

Il est tout autant indéniable que les structures et matériels découverts à Corent attestent d'une occupation importante et d'un rôle primordial (centre politique et religieux des Arvernes) durant environ un siècle, de 150/140 av. J.-C. à la conquête césarienne.

Toutefois, les dernières campagnes de fouille revoient de plus en plus à la hausse l'importance de l'habitat gallo-romain et on parle maintenant d'une véritable ville s'étendant au minimum sur une dizaine d'hectares et ayant perduré jusqu'au IIIe siècle !

Les dernières fouilles, qui se sont terminées le 20 septembre, ont permis de mettre au jour les vestiges d'habitations d'un certain confort, renfermant citernes, grandes caves et pièces de réception décorées de peintures.

Il est également indéniable que Gondole et ses abords ont été intensément occupés à l'époque de la guerre des Gaules et dans les deux décennies suivantes.

Mais quelles pouvaient bien être les relations qu'entretenaient ces trois sites dont les périodes d'occupation se sont chevauchées ? Complémentarité ? Concurrence ? La question n'est pas tranchée et divise la communauté archéologique.

Ce questionnement est passionnant et va bien au-delà de la seule problématique de la localisation de la bataille de Gergovie !

« Les oppida des Côtes et du puy de Mur souffrent d'un très net déficit de documentation »

Il ne faudrait cependant pas s'arrêter à ces trois seuls sites et il est de ce fait indispensable que soient prises en compte toutes les données provenant des autres sites archéologiques du bassin clermontois occupés à cette même période (fin de l'âge du Fer et début de la romanisation). Les *oppida* des Côtes et du puy de Mur souffrent d'un très net déficit de documentation par rapport à ceux de Corent et Gergovie-Merdogne. Il est donc temps que des programmes de recherche y soient envisagés et que l'archéologie programmée cesse de privilégier systématiquement les mêmes lieux.

En effet, on ne pourra réellement comprendre l'organisation de l'ensemble du bassin clermontois à la fin de l'âge du Fer et au début de la romanisation que si tous les sites sont étudiés, comme l'affirmait le professeur Venceslas Kruta – ancien directeur des études européennes protohistoriques à l'École pratique des hautes études et un des plus grands spécialistes de la civilisation celte – lors d'une conférence donnée à Mezel (au pied du puy de Mur) le 7 novembre 2014 : *« Il existe dans cette région un réseau d'oppida extrêmement dense dont on ignore quasiment tout de l'organisation et du fonctionnement. Or lorsque, pour mener une étude, il manque une pièce, l'étude devient caduque »* (propos repris dans « La Galipote » N° 131 – Hiver/Printemps 2015, page 49).

« les travaux d'urbanisation et de voirie réalisés (…) dans La Limagne ont permis de mettre au jour quantité de sites inconnus »

En dehors de ces hauts lieux, les travaux d'urbanisation et de voirie réalisés depuis le milieu du vingtième siècle dans La Limagne ont permis de mettre au jour quantité de sites inconnus, dont les plus importants formaient le premier complexe « urbain » arverne au IIIe et, surtout, au IIe siècle avant notre ère, à savoir le site d' « Aulnat » au sens large (en réalité entièrement localisé sur la commune de Clermont-Ferrand) : les lieux-dits aéroport d'Aulnat, Gandaillat, La Grande Borne, rue Élysée Reclus, etc., en y incluant le Brézet.

Depuis une quinzaine d'années, les lois portant sur l'archéologie préventive permettent enfin de fouiller de manière extensive et approfondie les sites importants détectés et appelés à être détruits par les travaux. Le hasard peut ainsi permettre de découvrir des sites majeurs susceptibles de remettre en cause la vision jusqu'alors admise, pour une période et une région précises, par la communauté archéologique (voir par exemple le cas de l'*oppidum* de Moulay en Mayenne).

Le site récemment mis au jour à Cébazat, manifestement occupé à la même époque que l'*oppidum* de Corent, avec lequel on ne peut que relever certaines correspondances (sanctuaire laténien, présence importante de canidés, habitat laténien couvrant la même période), pourrait être de ceux-ci.

« Un site exceptionnel notamment occupé au Ier siècle av. J.-C. »

Pour cette dernière commune, des fouilles préventives réalisées en 2015 sur le site « ZAC des Montels III Maison Blanche - Champ Roche » par le bureau d'études Éveha (responsable d'opération : Hervé Delhoofs), au pied du massif des Côtes (à moins de deux kilomètres à vol d'oiseau de la zone la plus septentrionale du site des Côtes, c'est-à-dire des collines du Caire), ont en effet révélé un site exceptionnel – notamment occupé au Ier siècle av. J.-C. – recelant *« des vestiges d'habitats, des zones funéraires et des équipements cultuels pour les époques gauloise et gallo-romaine. »* (cf. lien du second site Internet page suivante : brochure Éveha p. 4).

Statue gauloise découverte sur le site de "Maison Blanche" à Cébazat
Photographie d'Hervé Delhoofs / Éveha

« Pour la période gauloise (…) une zone d'habitat et une zone funéraire et cultuelle »

Pour la période gauloise (fin du IIe siècle - Ier sècle av. J.-C.) furent mises en évidence une zone d'habitat et une zone funéraire et cultuelle avec notamment une statue gauloise sur socle en pierre (modèle inédit chez les arvernes), un sanctuaire gaulois et un ensemble exceptionnel qui fera référence au niveau régional, à savoir 17 dépôts sacrificiels de chiens dans le fossé d'un enclos à la fonction funéraire et cultuelle !

« une voie romaine de 8 m de large »

Pour la période gallo-romaine (Ier siècle – IIIe siècle apr. J.-C.) furent découverts un sanctuaire en bordure d'une voie romaine de 8 m de large (se dirigeant par Malintrat vers un possible point de franchissement sur l'Allier et succédant vraisemblablement à une voie laténienne, c'est-à-dire « gauloise »), un village antique avec les vestiges (plutôt rares) d'un pressoir à levier et de trois cuves vinicoles (presqu'aussi bien conservées qu'à Trémonteix !), de multiples zones funéraires et des aménagements pour l'eau comme des puits (au nombre de 25) ou un aqueduc très particulier : la canalisation drainante.

http://www.eveha.fr/wp-content/uploads/2015/09/depliant_cebazat.pdf

https://www.academia.edu/26211561/C%C3%A9bazat_63_ZAC_des_Montels_III_-_Maison_Blanche_-_Champ_Roche._Un_site_gaulois_et_antique_occup%C3%A9_du_IIe_s._av._au_IIIe_s._ap._J.-C

L'exploitation de ces données, à mettre en relation et à comparer avec celles du site des Côtes de Clermont et des autres sites archéologiques, permettra d'élargir les problématiques de l'occupation du bassin clermontois et peut-être d'entrevoir de nouvelles pistes !

« un atout touristique qui mérite d'être valorisé »

Partie dégagée de la place dallée (Fouilles de « Gergovie » 2016)
Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT – 21 septembre 2016

Constatant que la problématique de la bataille de Gergovie pouvait nuire, injustement, à l'intérêt archéologique du site, l'ASCOT œuvre actuellement pour que les données anciennes objectives soient connues, exploitées et que de nouvelles données puissent permettre de mieux comprendre le statut du site des Côtes et ses relations – en fonction des périodes – avec Aulnat, Cébazat, Corent, Gondole, Gergovie-Merdogne ou *Augustonemetum*.

Ce riche patrimoine, trace du passé antique de la région de Clermont-Ferrand, est un atout touristique qui mérite d'être valorisé, et dans cette perspective, il est indispensable de respecter les orientations du SCoT du Grand Clermont prônant la complémentarité entre les principaux sites archéologiques du bassin clermontois !

Nouvel entretien archéologique au Département

Le 28 Juin dernier, Jean-Claude Gras et Christian Signoret ont rencontré Marc Récoché (Pôle archéologie du Département), ainsi que trois personnes stagiaires, dans le cadre des points réguliers que l'ASCOT entretient avec les différents partenaires publics.

Une première rencontre avait eu lieu le 7 janvier 2016 (cf. Chronique N° 101 p. 10). Ainsi, nous avons pu constater que le site archéologique des Côtes, de même qu'un des sites Internet de l'ASCOT (www.cotes-de-clermont.fr), ont bien été signalés dans le *« Guide des activités culturelles 2016, Puy-de-Dôme, terre d'archéologie »* (édité par le Département). Néanmoins, cette brochure n'indique pas ce qu'on peut y voir, en particulier les vestiges du *fanum* inscrits au titre des Monuments historiques !

Par ailleurs, les travaux de la nouvelle Maison de Gergovie avancent bien, toutefois des retards ont été observés et l'inauguration est maintenant planifiée pour le premier semestre 2017.

Dans le cadre des prospections LIDAR, après le site de Corent (mars 2014), il a été mentionné que les sites de Gondole et Gergovie ont à leur tour fait l'objet de relevés en début d'année. Parmi les prochains sites potentiels prévus pour début 2017, figurent le Puy Saint-Romain, le Puy de Mur et, pourquoi pas, le site des Côtes de Clermont. La décision sur le choix des sites se fera dans le courant de l'automne 2016. Aussi, il est demandé à l'ASCOT de monter un dossier auprès des personnes concernées pour montrer l'intérêt à travailler sur les Côtes de Clermont et aussi pour préciser la surface à analyser (aspect géologique, archéologique, viticole, environnemental...).

Il a également été abordé la question des différents sites Web de l'ASCOT : il va sans dire que www.gergovie.fr pose problème ! Par ailleurs, nous avons appris que le nom « Gergovie » avait été déposé par une personne privée à L'INPI (Institut National de la Propriété industrielle) !

Une prochaine rencontre avec le Pôle archéologie du Département est à envisager dans le courant de l'automne 2016.

Nouvelle donne entre l'ASCOT et le musée Bargoin

Suite à notre entretien du 27/07/2015 avec Mme Christine Bouilloc, directrice du musée Bargoin, l'ASCOT a souhaité rencontrer la nouvelle conservatrice du département archéologie (et directrice adjointe), Mme Marie Bèche-Wittmann. Après plusieurs échanges, Philippe Gras et Jean-Louis Amblard ont pu obtenir un rendez-vous le jeudi 11 août.

Il s'agissait de faire le point sur le matériel provenant du site des Côtes, notamment sur les modalités de la donation Paul Eychart et sur les conditions de dépôt.

Mme Bèche-Wittmann nous a communiqué la copie d'une lettre de Paul Eychart, en date du 9 janvier 1992, adressée à M. Roger Quilliot alors maire de Clermont-Ferrand, qui précise les modalités de cette donation. Paul Eychart « *informe que, par une lettre du 9 décembre 1991, adressée à Monsieur Tisserand, Conservateur des Musées de la ville,* » il a « *fait don à la ville de Clermont-Ferrand de toute la collection archéologique provenant des fouilles faites par* » lui « *de 1952 à 1968 sur l'oppidum des Côtes*. (…) *Ce don est fait sans aucune restriction ni condition d'aucune sorte. Les raisons qui* » l'ont « *conduit à cette décision sont liées à l'intérêt et les avantages que la ville pourra en tirer sur le plan de son histoire.* »

Elle nous a également indiqué que, mis à part quelques objets se trouvant dans les locaux du musée Bargoin, ce matériel était entreposé dans une des réserves du musée au dépôt municipal. Le récolement et l'inventaire du fonds Paul Eychart aura lieu lors de la campagne de récolement de la réserve où il est conservé. Le plan de récolement est une obligation d'État et celui établi en concertation avec ce dernier prévoit le récolement de cette réserve en 2019.

Nous avions demandé à voir certains objets (éléments de sculpture, statuettes en terre blanche, éléments métalliques…) et l'autorisation de photographier quelques-uns d'entre eux. Nous ne pouvons que remercier Mmes Bèche-Wittmann et Camille Gaumat, chargée du récolement, qui se sont rendues disponibles et coopératives toute une après-midi pour répondre à notre demande. Ainsi, nous avons pu observer le marteau de savetier, les fragments de statuettes en terre blanche ainsi que plusieurs fragments de sculptures en arkose découverts à proximité du *fanum* gallo-romain, dont quatre représentent des oursons.

Bureau de la conservatrice, jeudi 11 août : un ourson impatient de retrouver les vitrines d'exposition du musée Bargoin !
Photographie de P. Gras / ASCOT – 11 août 2016

Nous avions apporté quelques cahiers de fouilles et d'inventaires de Paul Eychart qui ont intéressé nos interlocutrices. En effet, les notes et les dessins des objets avec leur numéro d'inventaire peuvent faciliter le repérage et la localisation de ce matériel. Nous avons proposé de coopérer avec le musée Bargoin, par exemple en scannant les pages de ces cahiers.

Il est important, pour l'ASCOT, que tout ce travail ne soit pas perdu et que tout le matériel puisse être étudié, comparé avec les données plus récentes.

Nous avons demandé à ce que soient communiqués les résultats de certaines des études qui ont pu prendre en compte le matériel des Côtes de Clermont et notamment l'étude des céramiques réalisée par Mme Mennessier-Jouannet dans le cadre du PCR (Programme Collectif de Recherche) sur la typo-chronologie des mobiliers du second âge du Fer en Auvergne.

Nous étant inquiétés ces dernières années de l'absence de tout matériel du site des Côtes et de ses abords dans les vitrines du musée, il nous a été assuré que la nouvelle exposition permanente (elle vient d'ouvrir ses portes le 4 octobre) évoquera le *fanum* des Côtes, exposera la sculpture d'ourson la mieux conservée (cf. photo ci-dessus) et, surtout, présentera les villas et temples antiques des fouilles récentes de Trémonteix.

En résumé, ce fut une rencontre très fructueuse, prélude à une collaboration plus étroite qui permettra de tirer « profit » de ces précieuses données qui ne peuvent, à condition d'être exploitées, que contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire de l'occupation du bassin clermontois où sera fondée la capitale arverne gallo-romaine d'*Augustonemetum.*

Enquête publique pour le projet de PLU

Avis favorable de la commission d'enquête aux emplacements réservés sur Chanturgue

L'article paru dans la précédente Chronique (pages 2 à 4) comporte de nombreuses informations sur l'élaboration du projet de PLU de Clermont-Ferrand et donc des incidences sur le site des Côtes.

Comme précisé à la fin de cet article, le projet de PLU, arrêté par le conseil municipal le 26 février 2016, qui avait été adressé, pour avis, aux personnes publiques associées (avec un délai réglementaire de trois mois), a fait l'objet d'une enquête publique du 13 juin au 15 juillet 2016 (en application de l'arrêté de M. le Maire de Clermont-Ferrand en date du 18 mai 2016).

I – Rappel sur les principales observations relevées dans le dossier d'enquête

Les deux principales observations relevées dans le dossier d'enquête sont les suivantes :

1. Le non-report de la totalité des différents emplacements réservés N° 63 (*« création de sentier sur les Côtes de Chanturgue... »*) dont le bénéficiaire est Clermont Communauté (sur le plan de zonage, plan nord-ouest), les emplacements réservés N° 63 n'étant reportés que sur le plateau des Côtes proprement dit (étant précisé que les emplacements réservés demandés par Clermont Communauté sur Chanturgue sont nettement plus restreints que ceux demandés par l'ASCOT : les chemins projetés ne permettraient pas de faire le tour du plateau et d'accéder aux principales structures archéologiques).
2. Le document des « Orientations d'aménagement et de programmation » (OAP) des Côtes de Clermont a été repris selon les propositions de l'ASCOT formulées en octobre 2015 dans la « Contribution de l'ASCOT pour l'élaboration du PLU » : il y est bien prévu le « Tour du Plateau de Chanturgue » (contribution adressée à M. Grégory Bernard, adjoint à l'urbanisme, à l'habitat et au logement le 30 octobre 2015 : cf. éditorial de la Chronique N° 99).

II – Rencontre de l'ASCOT et du commissaire enquêteur de permanence

Le 15 juillet 2016, Jean-Louis Amblard et Jean-Claude Gras ont rencontré le commissaire enquêteur de permanence à l'hôtel de ville de Clermont-Ferrand (la commission d'enquête comprenait trois commissaires dont un président, plus un suppléant). Ils lui ont remis le dossier de l'analyse des observations, remarques et propositions de l'ASCOT (parties III, IV et V suivantes), le document principal ayant été rédigé par Jean-Claude et Philippe Gras.

III – Principales observations de l'ASCOT

1. **Concernant l'avis de Clermont Communauté, personne publique associée, sur les emplacements réservés**

   Clermont Communauté a indiqué dans son avis : *« Il est souhaité que l'ensemble des emplacements réservés proposés par Clermont Communauté sur les Côtes de Chanturgue soit repris dans la carte graphique du PLU nord-ouest (document ci-joint). »* (cf. I-1 ci-dessus).

2. **Concernant l'avis du Conseil départemental, personne publique associée, sur l'Espace naturel sensible (ENS)**

   L'ASCOT a précisé dans son dossier (p. 1) : *« nous estimons, comme l'indique la lettre du Conseil départemental (...), que "la délimitation de cet ENS et la mention du droit de préemption pourraient figurer au PLU car ce classement en ENS s'inscrit bien dans la démarche de préservation de ce site emblématique." En effet :*

   - *la délimitation de la zone N du PLU correspond exactement à celle retenue pour l'ENS d'initiative locale dans le cadre de la convention intervenue entre le Conseil départemental et la Ville de Clermont-Ferrand le 25 janvier 2016 (...).*
   - *le droit de préemption s'applique à la quasi-totalité des parcelles de l'ENS.*
   - *l'ENS ne concerne actuellement que le territoire communal de Clermont-Ferrand mais pourrait ultérieurement être étendu sur ceux des quatre autres communes du site des Côtes. »*

3. **Arrêt de l'urbanisation à la zone NDa du POS** (zone NDa = zone à protéger, terrains réservés aux activités de sport, de loisirs et espaces verts)

   L'ASCOT a également précisé dans son dossier (p. 2-3) que *« L'arrêt de l'urbanisation aux limites de la zone NDa du POS constitue depuis toujours un des objectifs fondamentaux de l'ASCOT. Notre association*

fait donc sienne la détermination de la Ville de Clermont-Ferrand de ne pas ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones sur les espaces naturels et agricoles. »

IV – Propositions de l'ASCOT pour Chanturgue

Ainsi qu'elle l'avait déjà demandé à l'occasion de sa contribution d'octobre 2015 (cf. I-2 ci-dessus), l'ASCOT voudrait pouvoir intervenir dans les meilleurs délais sur le site archéologique dit « camp romain » de Chanturgue, ceci dans le cadre des « fonctions récréatives et pédagogiques » entérinées dans le SCoT et réglementairement reportées dans le projet de PLU, en complément des « Panorama et point de vue majeurs à pérenniser » (autre orientation du SCoT).

Nous avons également rappelé pour la énième fois que le SCoT spécifie la complémentarité des sites archéologiques majeurs du Grand Clermont et leur valorisation (le site des Côtes figurant parmi les quelques sites sélectionnés).

Aussi, l'ASCOT considère que les orientations proposées dans le schéma de principe de l'OAP « Tour du Plateau de Chanturgue » doivent se traduire, dès à présent, par le report d'emplacements réservés.

La création d'un réseau complet et cohérent de chemins sur Chanturgue, à partir d'emplacements réservés inscrits dans le PLU, est en effet indispensable pour que les orientations retenues dans le SCoT soient effectivement appliquées.

Pour présenter ses propositions d'emplacements réservés, l'ASCOT les a reportées sur un extrait du plan cadastral où sont également indiquées celles de Clermont Communauté. À noter que la délimitation de certains de ces emplacements réservés pour le tour de Chanturgue, complémentaires de ceux de Clermont Communauté, devraient être étudiés dans le cadre des aménagements de l'ENS du site des Côtes.

Propositions de l'ASCOT pour des emplacements réservés sur Chanturgue (en pointillés)
Reports de J.-L. Amblard sur l'extrait du POS (« Contribution de l'ASCOT pour l'élaboration du PLU », octobre 2015)

Dans notre document destiné à la commission d'enquête, il s'agit assurément de la partie la plus importante et nous y avons développé nos arguments relatifs à la réalisation de chemins (d'une largeur de 3 m) devant faire le tour de Chanturgue mais également de sentiers (plus étroits) devant permettre de desservir les principales structures archéologiques, notamment présentes du côté occidental (clavicule, *titulus*, base de tour, *castellum*/fortin, bases d'engins balistiques...), dont la commission du ministère de la Culture (à ce jour seule commission officielle à être venue sur les lieux, en 1981) avait écrit dans son rapport : ***« la disposition du front dirigé vers le plateau n'est pas sans évoquer effectivement la pratique romaine. »*** (extrait du rapport du CSRA « Mission sur les problèmes de Gergovie » par Christian Goudineau, 1982, p. 8).

V – Autres observations et suggestions de l'ASCOT

Dans notre dossier remis aux commissaires enquêteurs, sont aussi abordés les points suivants :

1) Le classement en voie publique de la route privée conduisant à la tour hertzienne depuis le cimetière de Durtol. Cette voie, en très grande partie située sur cette dernière commune, comprenant cependant quelques sections sur celle de Clermont-Ferrand, devrait logiquement devenir une voie communale ou communautaire. C'est pourquoi l'ASCOT demandait à la Ville de Clermont-Ferrand, en attendant le prochain PLU de Durtol ou le futur PLU intercommunautaire, de prendre date en ajoutant une OAP « voie privée existante à convertir en voie communale ou communautaire ».
2) Outre l'OAP « Tour du Plateau de Chanturgue » (cf. I et IV ci-dessus), l'ASCOT avait demandé d'autres OAP dans sa contribution d'octobre 2015 (cf. éditorial de la Chronique N° 99). Il s'agissait d'une part de l'OAP « mise en valeur du panorama » pour le puy de Var et le plateau des Côtes (« butte 605 » à l'ouest de la plaine de la Reine) et d'autre part de l'OAP « autres sites stratégiques pour le développement de la viticulture, l'agriculture de proximité et le pastoralisme » pour le développement du pastoralisme sur les puys de Var et Chanturgue et de l'agriculture de proximité plaine de la Reine (plateau des Côtes).

   Ces OAP ayant été ajoutées dans le projet de PLU, l'ASCOT insistait afin que celles-ci soient maintenues dans le PLU définitif.
3) Le maintien en zones naturelles (Nv) des parcelles viticoles (Le Grand Clermont demande en effet, de manière surprenante, que ces dernières soient classées en zone A, c'est-à-dire agricole) !) avec une viticulture de type biologique, leur accessibilité – projet d'une voie d'accès figurant dans les OAP à reporter en emplacements réservés, la future voie devant produire le moins d'impact possible sur l'environnement et la biodiversité – et la limitation des possibilités de construction en rapport avec la viticulture.

VI – Procès-verbal de synthèse de la Ville de Clermont-Ferrand

Avant la rédaction définitive du rapport par les commissaires enquêteurs, la Ville de Clermont-Ferrand, à la date du 22 juillet 2016, a été invitée par la commission d'enquête à prendre *« connaissance des observations effectuées par le public (annexe IV), et à produire sous 15 jours un mémoire en réponse. Ce document est parvenu à la commission d'enquête le 2 août 2016 (annexe V) »* (Rapport de la commission d'enquête, p. 12). La Ville de Clermont-Ferrand a ainsi établi un mémoire en réponse ou procès-verbal de synthèse des observations (ou contributions) recueillies au cours de l'enquête publique.

Le préambule de ce procès-verbal (Mémoire en réponse, p. 3) indique que :

- ✗ 176 demandes ont été formulées dans le cadre de 118 contributions.
- ✗ 27 étant de simples remarques, le nombre de contributions réelles s'élève à 92.
- ✗ 26 donneront lieu à une modification, principalement de dispositions du règlement (dont les OAP) et du règlement graphique du PLU.

Les observations ont été réparties en huit thèmes, un tableau synthétique faisant apparaître les suites positives (prise en compte) ou négatives (sans suite) apportées à chacune de ces demandes.

Il nous paraît très important de signaler que **plus du quart des contributions (32 soit 26 %) concerne des demandes de changement de zonage de parcelles prévues en Zone N (naturelle) afin de rendre ces parcelles constructibles. La quasi-totalité concerne les franges du site des Côtes,** essentiellement sur le versant sud-ouest du plateau des Côtes mais aussi quelques parcelles sur les flancs est et sud de Chanturgue ainsi qu'en limite de Cébazat sur le bas du puy de Var (certaines étant nettement situées en zone NDa du POS) ! (dans « Thème 1 / OBJET : Modification de zonage », Mémoire en réponse, annexe V, p. 51-52).

Apparaissant dans la colonne « Suite à donner », l'avis de la Ville de Clermont-Ferrand concernant toutes les demandes de changement de zonage est indiqué : « Sans suite ». La Ville considère en effet que *« Cet objectif est inscrit fortement dans les orientations du PADD "se développer sans s'étendre / protéger les franges fragilisées de la pression de l'urbanisation". Le PLU, par ailleurs, a maintenu le zonage du POS donc n'a pas remis en cause les possibilités constructives dont ces propriétaires bénéficiaient. Il ne leur a pas non plus ouvert de droits nouveaux. »* (Mémoire en réponse, p. 5).

En effet, cette volonté marquée de la Ville de n'urbaniser aucune parcelle figurant en zone naturelle ou agricole du POS est l'esprit même de son projet de PLU. Ce choix de la municipalité de Clermont-Ferrand rejoint un des buts essentiels de notre association depuis son origine et c'est pourquoi nous sommes intervenus en son sens au cours de l'élaboration du projet de PLU et de l'enquête publique (cf. III-3 ci-dessus).

La contribution de l'ASCOT apparait dans le « Thème 3 / OBJET : Sanctuarisation des zones naturelles » (N° remarque : 4.6 ASCOT). Elle est résumée de la manière suivante : ***« L'association soutient la démarche de ne pas ouvrir à l'urbanisation les espaces naturels et le respect de l'ENS. Elle estime également nécessaire la création d'espaces réservés au droit du plateau de Chanturge*** (sic) ***»*** (Mémoire en réponse, annexe V, p. 56).

La Ville de Clermont-Ferrand prend en compte notre demande : dans la colonne « Suite à donner » est en effet écrit « Prise en compte ». Il s'agit d'ailleurs du seul thème où chaque contribution est « prise en compte ».

Les huit autres contributions de ce thème 3, totalement en adéquation avec celles de l'ASCOT, sont également relatives au seul site des Côtes de Clermont et concernent sa protection, le respect des limites de l'urbanisation, l'interdiction de toute construction en zone Nv et l'inscription d'emplacements réservés sur Chanturgue afin de pouvoir y créer des chemins. Elles proviennent en effet de membres (ou sympathisants) de l'ASCOT ! (une neuvième contribution allant dans le même sens aurait d'ailleurs dû figurer dans ce thème).

Dans la Chronique précédente, nous n'avions pas jugé utile de demander à nos adhérents d'intervenir dans le cadre de l'enquête publique. Mais devant la consultation des registres d'enquête et le constat du nombre important de contributions provenant de propriétaires fonciers, quelques membres de l'ASCOT ont estimé de leur devoir d'intervenir. Cette trentaine de demandes allant dans un sens contraire à celle de l'ASCOT ne doit cependant pas faire oublier la force de notre association qui représente une centaine d'adhérents !

VII – Avis de la commission d'enquête

Le 12 août 2016, le rapport de la commission d'enquête (composée de MM. Henri de Fontaines, président, Bernard Chaussade et Raphaël Ravoux) a été relu une dernière fois, signé et daté de ce jour par les commissaires enquêteurs, avant d'être remis à la mairie et envoyé au président du tribunal administratif.

1. Quelques chiffres sur la participation du public à l'enquête

Les citoyens clermontois se sont manifesté de différentes façons auprès de la commission d'enquête :

- ✗ 43 courriers lui ont été envoyés.
- ✗ 18 courriels lui ont été transmis (7 autres, arrivés hors délai, n'ont pu être pris en compte).
- ✗ 57 personnes ont été reçus lors des permanences tenues par les commissaires enquêteurs dont :
  - 31 ont déposé leur avis sur l'un des registres d'enquête.
  - 8, dont l'ASCOT, leur ont remis un dossier.

La plupart des contributions traitant de plusieurs sujets, le nombre d'observations répertoriées par les commissaires enquêteurs s'élève à 210.

Il convient aussi de signaler le nombre de connexions sur le site Internet de la Ville : 1661 sur la page PLU et 775 sur le dossier d'enquête.

Ces chiffres peuvent paraître très peu importants par rapport à la population d'une ville comme Clermont-Ferrand, mais le commissaire enquêteur que l'ASCOT a rencontré estimait au contraire que c'était une bonne participation pour une enquête de cette nature.

Les commissaires enquêteurs sont cependant tout à fait conscients que la complexité du dossier a peut-être rebuté un certain nombre de citoyens à s'impliquer dans l'enquête du projet de PLU : *« La commission relève à ce propos que l'épaisseur du dossier ne permet pas au public, sauf aux associations structurées, de l'aborder facilement et d'en tirer toute l'information souhaitée. Les exigences réglementaires de plus en plus grandes sont en train d'illustrer l'axiome "Le mieux est l'ennemi du bien". »* (Rapport de la commission d'enquête, p. 42).

La commission d'enquête regrette en outre que ces contributions concernent des préoccupations d'ordre personnel et qu' *« Il est fort regrettable de devoir constater que peu de remarques d'ordre général n'aient été formulées. Aucune personne ne porte de jugement fondé sur les perspectives proposées dans ce plan. Une majorité des citoyens qui s'est exprimé, l'a fait avec pour seul objectif : la protection de ses propres intérêts ou dans un but polémique. »* (Rapport de la commission d'enquête, 3 - Conclusions sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme, p. 156).

La contribution de l'ASCOT est par conséquent, comme notre lecture des nombreuses observations le confirme, une des rares à se positionner pour l'intérêt général et, à ce sujet, les commissaires enquêteurs l'ont appréciée (cf. partie 3 ci-dessous).

2. Avis favorable au projet de PLU par la commission d'enquête

Dans toute enquête publique, les commissaires enquêteurs ont le choix entre trois avis : avis favorable, avis favorable avec réserves ou avis défavorable.

La lecture du rapport de la commission d'enquête, spécialement son analyse des observations, montre son profond accord avec la philosophie du projet de PLU. Ainsi, leurs réactions face aux intervenants contestant l'esprit du PLU et en particulier le bien-fondé de la densification de l'habitat est sans appel : par exemple, *« Autre citoyen qui remet en cause la crédibilité de ce projet. Cette remarque générale, non argumentée, n'entraîne aucune réponse précise. »* ! (Rapport de la commission d'enquête, p. 35).

Il n'est donc pas étonnant que la commission d'enquête ait donné un avis favorable au projet de PLU de la commune de Clermont-Ferrand (même si elle affirme que des réserves auraient pu être formulées en absence de l'engagement de la Ville à donner un suite favorable aux remarques des personnes publiques associées et notamment de l'État).

Aussi, dans son avis motivé, *« La commission d'enquête émet un **avis favorable** au projet présenté qui répond au souci d'équilibre entre la progression démographique de la commune, la préservation et l'amélioration des atouts naturels, l'offre touristique, la maîtrise de l'urbanisation future et l'application des règles induites par la modernisation du PLU. »* (Rapport de la commission d'enquête, 3 - Conclusions sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme, p. 157).

Elle estime néanmoins *« fort probable que la commune soit amenée, à moyen terme, à procéder à des modifications ou révisions de ce document.(...) La pression de la communauté d'agglomération ne pourra qu'être de plus en plus forte »* (Rapport de la commission d'enquête, 3 - Conclusions sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme, p. 155).

3. Avis sur la contribution de l'ASCOT et celles relatives au site des Côtes de Clermont

À la page 39 de son rapport, la commission d'enquête résume d'abord la contribution de l'ASCOT :

*« 4.6-Association "ASCOT" (15/07/2016) : **L'association fait sienne la volonté de la ville de juguler l'étalement urbain et salut** (sic) **la création de l'ENS sur les côtes de Clermont. Au-delà, l'association estime nécessaire la création d'espaces Réservés au droit du plateau de Chanturgue donnant ainsi un libre accès au site archéologique et rétablissant les voies qui étaient celles de ce site remarquable. »*** (Rapport de la commission d'enquête, p. 39).

Elle donne ensuite son avis :

« Aujourd'hui ce site est difficile d'accès. Si la ville veut redonner vie à cet espace remarquable et le préserver, elle devra créer des ER* (NDLR : espaces ou emplacements réservés) *au bénéfice de Clermont Communauté afin de rouvrir certains sentiers perdus ou d'en créer d'autres. » (ibid.).

Les commissaires enquêteurs donnent ainsi un avis favorable à la principale demande de l'ASCOT, celle de la création d'emplacements (ou espaces) réservés sur Chanturgue pour la réalisation de chemins ouverts au public.

Les réponses de la commission d'enquête aux contributions des neuf membres ou sympathisants de notre association ayant exprimé des demandes semblables à celles de l'ASCOT (cf. partie VI ci-dessus) ont bien entendu été, elles aussi, positives : *« Cela s'inscrit bien dans ce projet et est légalisé par les délibérations des Conseils Départemental et Municipal. »* (ibid., p. 24).

Étant en profond accord avec la philosophie du projet et ayant émis un avis favorable au projet de PLU, les commissaires enquêteurs ont évidemment donné un avis entièrement négatif aux propriétaires fonciers demandant le rattachement de leurs parcelles, situées en zone naturelle, à la zone constructible (U), allant ainsi dans le sens de la Ville (et de l'ASCOT !). Voici *in extenso* la réponse générale faite à ces propriétaires :

« On remarquera tout d'abord que le projet de PLU calque les limites de la zone constructible (à l'exception infime d'un secteur voisin de la commune de Cébazat) sur celles du POS actuel. Lors de l'élaboration de ce document, il n'a pas été souhaité intégrer ces espaces en zone U ou NA. Depuis, le Conseil Départemental, en accord et en concertation avec la Ville de Clermont-Ferrand, a inscrit les parcelles concernées en Espace Naturel Sensible. Le projet de PLU ne peut s'en affranchir, d'une part. Il ne serait pas cohérent, d'autre part, de revenir même partiellement sur cette délimitation, puisqu'elle repose sur un principe fort consistant à refuser toute extension horizontale de l'urbanisation.

La demande doit donc nécessairement être écartée. » (ibid., p. 17).

À un autre propriétaire dont la demande était formulée de façon différente, il est répondu :

« Dans le cadre du PLU cette parcelle demeure en zone naturelle afin de prendre en compte la nécessité de limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et s'inscrit dans l'OAP stratégique des franges urbaines. » (ibid., p. 16).

Enfin, concernant la seule zone classée au POS en zone constructible (NA) et que le projet de PLU propose de classer en zone N, en limite des communes de Clermont-Ferrand et de Cébazat (sur le bas du puy de Var), la commission d'enquête répond, notamment, au promoteur immobilier M. André (qui projetait l'aménagement d'une zone pavillonnaire) que cette démarche *« est totalement en phase avec les bases du projet de PLU, exprimées en particulier dans son PADD : une ville plus verte, visant à limiter l'étalement urbain et à favoriser les zones vertes. (...) il s'agit d'un petit vallon (...) Il ne s'agit pas d'un espace situé entre deux zones déjà construites : au contraire, ce secteur est situé dans la continuité de terrains en nature de bois et taillis situés sur la commune de Cébazat ; cette commune a choisi de les classer en zone*

N dans son PLU. Il s'agit d'un secteur qui n'est pas inclus dans l'ENS, mais qui borde celui-ci et forme une rupture d'urbanisation douce au niveau de la limite des deux communes. (...) Ce zonage ne pourra que renforcer la trame verte et contribuer à assurer une rupture d'urbanisation satisfaisante. » (ibid., p. 14-15).

VIII – Conclusion

Les résultats de l'enquête publique, à savoir l'avis de la commission d'enquête et celui de la Ville (« prise en compte » des demandes de notre association dans son « Mémoire en réponse ») sont donc nettement positifs pour l'ASCOT et la cause des Côtes de Clermont.

Notre principale demande, la création d'emplacements réservés sur le plateau de Chanturgue afin que des chemins ouverts au public puissent être réalisés, a donc été « prise en compte » par la Ville de Clermont-Ferrand et la commission d'enquête y a donné un avis favorable. Leur concrétisation n'aurait d'ailleurs rien d'extraordinaire puisqu'il s'agit ni plus ni moins que de respecter les orientations du SCoT du Grand Clermont incluses dans le projet de PLU, telles la « mise en valeur du panorama » et le développement des fonctions récréatives et pédagogiques. On trouve également dans le SCoT la mise en valeur et la complémentarité des principaux sites archéologiques dans lesquels figure le site des Côtes.

Pour la commission d'enquête, les emplacements réservés doivent être créés au bénéfice de Clermont Communauté. Les demandes de Clermont Communauté en ce sens étant toutefois nettement plus restreintes que celles de l'ASCOT (cf. Chronique N° 101 p. 4), **nous pensons qu'une partie de ces emplacements réservés devra être créée au bénéfice de la Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre de l'ENS.** Notre position à ce sujet va d'ailleurs tout à fait dans le sens des grandes orientations qui devront figurer dans le futur plan de gestion de l'ENS, actuellement en cours d'élaboration ; ainsi pour l'orientation « valoriser le patrimoine » : *« valoriser le patrimoine, en lien avec les acteurs du tourisme et des loisirs. Mise en place d'animations pour faire découvrir le patrimoine, entretien du réseau de promenade balisé,* ***création de nouveaux chemins notamment sur le puy de Chanturgue****, restauration du petit patrimoine (abris de berger, murets) »* (Dossier de presse « Signature pour la convention pour l'Espace Naturel Sensible (ENS) Côtes de Clermont », lundi 25 janvier 2016, Ville de Clermont-Ferrand / Département du Puy-de-Dôme, p. 9).

Certaines de nos demandes, faites à l'occasion de notre contribution d'octobre 2015 – suite à la consultation publique des documents projets du PLU – avaient déjà été acceptées par la Ville puis incluses dans le projet de PLU soumis à enquête publique (cf. partie V-2 ci-dessus).

En revanche, nos autres demandes (observations, avis ou suggestions), exprimées lors de l'enquête publique, n'ont pas été prises en compte ou même résumées, que ce soit dans le rapport de la commission d'enquête ou le mémoire en réponse de la Ville de Clermont-Ferrand :

- L'une consistant à demander une OAP « voie privée existante à convertir en voie communale ou communautaire » pour les sections clermontoises de la route privée conduisant à la tour hertzienne du plateau des Côtes (cf. partie V-1 ci-dessus).
- L'autre proposant que l'OAP de la voie d'accès permettant d'accéder aux parcelles viticoles de Chanturgue soit convertie en emplacements réservés (cf. partie V-3 ci-dessus). Cette demande de la Chambre d'agriculture devrait toutefois être acceptée car émanant d'une personne publique associée.

D'un point de vue plus général, l'avis favorable des commissaires enquêteurs à la non-extension des zones constructibles, notamment sur les franges urbaines qui concernent en grande partie celles du site des Côtes (plateau des Côtes de Clermont, colline de Chanturgue, puy de Var), et au report de l'intégralité des zones naturelles du POS en zone N du PLU, est conforme à un des buts fondamentaux de l'ASCOT depuis sa création : l'arrêt de l'urbanisation sur les versants des Côtes. Dès les débuts de l'élaboration du projet de PLU, la commune s'était justement engagée à *« ne pas ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones sur les espaces naturels et agricoles et acter le principe d'une limite urbaine durable dans le temps »* (cf. page 20 du PADD) et ceci paraît dès à présent un fait acquis.

➔ *Les personnes voulant consulter l'ensemble du rapport de la commission d'enquête, ou vérifier certains points précis, doivent se connecter au site Internet de la Ville de Clermont-Ferrand, au lien suivant* : www.clermont-ferrand.fr/-Rapport-de-la-commission-d-enquete-.html.

➔ *Celles et ceux qui aimeraient lire l'intégralité du document remis par l'ASCOT à la commission d'enquête le trouveront sur notre site Internet à la rubrique « Actualités »* : www.gergovie.fr/htmfr/actu.

➔ *La version définitive du projet de PLU sera soumise au vote du conseil municipal le vendredi 4 novembre prochain.*

Diagnostic archéologique à Fontbeloux

En décembre dernier, dans la Chronique N° 99, nous avions annoncé la réalisation prochaine d'un diagnostic archéologique dans le quartier de la Croix de Neyrat à Clermont-Ferrand, à proximité immédiate du chemin de Fontbeloux et de la rue du Cheval, immédiatement à l'occident des Archives départementales ; les parcelles concernées faisant l'objet d'un projet de lotissement.

Rappelons que dans ce secteur, entre 1977 et 1983, à l'occasion de travaux d'urbanisation sur les premières pentes du puy de Var, Paul Eychart réussit à mettre en évidence, malgré la modestie de ses recherches (prospections pédestres, mini-sondage, fouille de sauvetage de trois jours), une occupation au Néolithique, à l'âge du Bronze (particulièrement au Bronze final), au premier âge du Fer, à la fin du second âge du Fer (La Tène C et La Tène D) et à l'époque gallo-romaine (cf. Chronique N° 99 p. 2-7).

Le puy de Var vu du terrain faisant l'objet des sondages de diagnostic

Photographie de P. Gras / ASCOT – 23 janvier 2016

I - Présentation de l'opération de diagnostic archéologique

L'opération de diagnostic archéologique, réalisée par l'INRAP sous la responsabilité de François Baucheron, s'est déroulée durant sept jours entre les 18 et 26 janvier 2016.

Onze sondages, sous la forme habituelle de longues tranchées creusées à la pelle mécanique, ici d'une longueur moyenne de 20 m et larges de 2 m (correspondant au godet de la pelle), furent effectués sur pratiquement 8 % (635 m^2) de la surface totale du terrain concerné (8177 m^2) ; des « fenêtres » étant ouvertes perpendiculairement à trois tranchées.

Le contexte géologique, avec l'accumulation de matériaux (basalte miocène, sables tertiaires, argiles et marnes remaniées), dû à des glissements de terrain, ne facilita pas les investigations des archéologues, puisque les structures archéologiques ne furent découvertes qu'entre 0,90 et 2,60 m de profondeur.

Sur les onze sondages, six furent positifs – à savoir ceux localisés au nord, sur la partie basse du terrain, les plus proches du chemin de Fontbeloux, de la rue du Cheval et des découvertes de Paul Eychart – permettant de mettre au jour une trentaine de structures archéologiques dont la plupart se rapporte à l'époque carolingienne, entre les VIIIe et Xe siècles. D'autres vestiges, appartenant à l'âge du Bronze, à la fin de l'âge du Fer, à l'époque gallo-romaine et à une période postérieure du Moyen Âge (XIe-XIIe siècles) ont également été mis en évidence.

Deux sépultures par inhumation furent également découvertes mais n'ont pas été fouillées. Elles n'ont donc pu être datées. Elles étaient toutes deux orientées est-ouest, la tête à l'occident. Dans la première, apparurent le crâne et le rachis de l'épaule gauche, dans un état de conservation satisfaisant. Dans la seconde, seuls les tibias et une rotule ont pu être observés.

Dans le texte suivant, nous présentons les principaux vestiges mis au jour, non pas sondage par sondage mais de manière synthétique et selon les périodes, de l'époque la plus lointaine à la plus récente.

II - Périodes archéologiques mises en évidence

1. L'âge du Bronze

Douze tessons se rapportant à deux fonds de vases modelés, datant de l'âge du Bronze (sans plus de précision, c'est-à-dire du IIIe ou du IIe millénaire avant notre ère), furent découverts dans une fosse ; l'un de ces vases ayant une pâte mi-fine soigneusement lissée, l'autre une pâte à inclusions grossières et surface granuleuse au décor rudimentaire (ligne d'impression en creux). Cette fosse, qui aurait été comblée à l'âge du Bronze, contenait également trois fragments de meules en basalte et en arkose.

2. Le second âge du Fer ou La Tène

Quelques tessons de céramique modelée datant de **La Tène C ou D** (du IIIe au Ier siècle av. J.-C.) furent trouvés dans le comblement d'une fosse, celle où fut mise au jour une canalisation d'époque gallo-romaine (voir texte ci-dessous).

3. La période gallo-romaine

Parmi les vestiges gallo-romains, le seul aménagement en place qui fut découvert correspond à la section d'une canalisation avec son tuyau d'adduction, le tout en terre cuite. Cette canalisation, d'une largeur de 0,80 m à son ouverture, présentait un profil à fond plat et des parois sub-verticales.

Un tuyau complet a pu être prélevé ; sa longueur étant de 1,54 m, ses diamètres intérieur et extérieur respectivement de 6 et 9,5 cm. À ses deux extrémités, on peut observer un graffiti en écriture cursive, réalisé avant cuisson. Selon le céramologue Alain Wittmann, on peut l'attribuer au potier Paullinus, connu aux Martres-de-Veyre et à Lezoux dans la seconde moitié du IIe siècle.

Dans un autre sondage, on découvrit un petit lot de céramiques gallo-romaines : plusieurs tessons de cruche à engobe blanc et de céramique fine claire, des tessons de sigillée (datés de 40 à 80), un col de cruche (peut-être de la fin du Ier- début du IIe siècle), une coupelle en sigillée de la Graufesenque (Drag 22a), un bord de céramique tripode (= à trois pieds), un fragment de *dolium* (grande jarre servant à conserver des provisions alimentaires comme le blé ou l'huile) en céramique commune claire et des fragments de vase du Bas-Empire.

4. Le Moyen Âge

Les vestiges médiévaux datent de deux périodes distinctes : les VIIIe-Xe siècles et les XIe-XIIe siècles.

4.1. Les VIIIe-Xe siècles : l'époque carolingienne

L'essentiel des vestiges mis au jour lors du diagnostic archéologique appartient à l'époque carolingienne. En effet, sept fosses, un silo, un fossé et les vestiges d'au moins deux bâtiments datant de cette période ont été mis en évidence. Pour le mobilier, outre un important matériel céramique, il faut signaler les découvertes d'une agrafe en alliage cuivreux et de deux monnaies d'argent au nom de Louis le Pieux.

➔ **Murs et bâtiments**

Les vestiges des murs et des bâtiments, partiellement mis au jour vu l'étroitesse des sondages et la faible superficie des fenêtres ouvertes, se présentaient de la manière suivante :

- Deux murs, construits de blocs équarris liés par un limon brun argileux, formaient l'angle d'un premier bâtiment. L'un des murs, de 0,70 m de large, dégagé sur plus de 5 m, possédait encore une élévation de 1,30 m sur sa face nord (peut-être s'agissait-il d'un mur de terrasse contre lequel le bâtiment s'appuyait ?). L'autre mur était seulement conservé sur deux assises. Des tessons de céramique carolingienne, découverts en nettoyant le mur le plus important, permirent de dater cette construction.
- Deux autres murs, larges d'environ 0,70 m, dont l'un conservé sur une hauteur supérieure à 0,90 m, constituaient l'angle d'un deuxième bâtiment. Un troisième mur, venant s'y appuyer, ne date vraisemblablement pas de la même période, sa relation stratigraphique n'étant pas prouvée et des tessons des XIe-XIIe siècles ayant été recueillis lors de son nettoyage. Les murs étaient, là aussi, réalisés avec des blocs volcaniques équarris et liés à la terre.
- Un autre mur, dégagé sur une longueur d'un peu plus de 2 m, sur la largeur d'un sondage, a pu aussi être daté de l'époque carolingienne grâce à des tessons de céramique trouvés lors de son nettoyage. Ce mur, large d'environ 0,50 m, était également formé de blocs volcaniques liés à la terre (dimension des blocs : de 0,15 à 0,40 m).
- En revanche, les vestiges d'un autre angle de bâtiment, construit de manière semblable mais mal conservé, n'ont pu être datés. Ils étaient en effet dépourvus de sol ou de tout autre vestige associé.

➔ **Monnaies**

Les deux monnaies en argent mises au jour sont au nom de Louis Ier le Pieux (ou le Débonnaire), roi d'Aquitaine, puis empereur d'Occident à la mort de son père Charlemagne auquel il succède en 814 (il règne ensuite jusqu'à sa mort en 840). Elles ont été découvertes dans une même fosse, accompagnées de

tessons de céramique, d'ossements de faune et d'une agrafe en alliage cuivreux. Elles appartiennent à deux classes différentes. L'une est une obole (poids = 0,76 g / diamètre = 12 mn) avec la légende HLVDOVICUS RE (plus une croix) au droit et la légende AQVI.TANIA au revers, émise entre 814 et 822. L'autre est un denier (poids = 1,12 g / diamètre = 20 mn) émis entre 822 et 830 *(NDLR : le denier était la « monnaie unique » de l'Empire carolingien, le pouvoir prescrivant de tailler 240 deniers dans 1 livre d'argent ; une obole correspondait à la moitié d'un denier).*

Exemples de monnaies carolingiennes (deniers) émis en Aquitaine (AQVITANIA) au nom de Louis le Pieux (HLVDOVVICVSIMP) – L'obole découverte à Fontbeloux (ici non reproduite) possède une particularité puisqu'elle est orthographiée avec un V en moins (HLVDOVICVS au lieu de HLVDOVVICVS), le nom étant de plus suivi de RE (REX = roi) et non de IMP (IMPERATOR = Empereur) comme sur les monnaies ci-dessus.

4.2. Les XIe-XIIe siècles

Les vestiges d'un mur, avec un retour d'angle, peuvent être attribués à un bâtiment des XIe-XIIe siècles, des tessons de céramique de cette période ayant été découverts lors de son nettoyage. Celui-ci était construit de blocs plus ou moins équarris (mesurant de 0,15 à 0,50 m) et liés à la terre.

Un silo piriforme en pleine terre (ouverture = 0,66 m / diamètre = 1,15 m) fut également daté de cette époque grâce à la mise au jour de quelques fragments de céramique commune à pâte claire des XIe-XIIe siècles.

Cette période marque la fin de l'occupation (ancienne) de ce secteur jusqu'à l'époque contemporaine.

III - Un site important mais pas de fouilles préventives

D'après nos informations prises auprès du SRA, nous avons là un site important, spécialement pour la période carolingienne. Pour un site d'un grand intérêt scientifique, comme celui de Fontbeloux, deux types de mesures pouvaient être prises :

1. des mesures techniques de protection des vestiges, destinées à garantir leur pérennité pour les générations à venir, faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de prescriptions.
2. des fouilles préventives.

La première solution ayant été choisie, il n'y aura donc pas de fouilles préventives.

Avant d'envisager des fouilles, la loi impose, en effet, d'essayer de rendre compatible l'aménagement et la protection des vestiges. Si ceci n'est pas possible, des fouilles sont alors programmées sur les secteurs comportant des vestiges susceptibles d'être détruits.

Si l'ASCOT est consciente de cet aspect des choses, elle ne peut cependant que regretter l'absence de fouilles sur des parcelles figurant parmi les dernières constructibles de ce secteur, dans une zone à fort potentiel archéologique n'ayant fait l'objet, jusqu'à présent, que des modestes interventions de Paul Eychart, à une époque où la loi sur l'archéologie préventive n'existait pas et où l'intervention très limitée des archéologues (pour la plupart non professionnels) était, la plupart du temps, conditionnée au bon vouloir des aménageurs.

Aménageurs préférant de nos jours la solution à moindres frais de « protection » des vestiges archéologiques...

➔ *Nos informations sur le diagnostic archéologique proviennent des notes que nous avons prises lors de notre consultation au SRA du rapport d'intervention* :

Rapport par François Baucheron, Jean-François Pasty, Alain Wittmann (avec la collaboration de Pascal Combes, Marcel Brizard) / INRAP Rhônes-Alpes-Auvergne – février 2016 / 82 pages, 30 figures / Source patriarche : RAP 03875 / N° opération archéologique : 7899 / N° INRAP opération : D111193.

Paul Chomilier, homme du terroir

Nous avons appris, avec retard, la mort de monsieur Paul Chomilier, décédé au mois d'avril dernier à l'âge de 90 ans. L'ASCOT présente à sa famille ses plus sincères condoléances.

Paul Chomilier, originaire d'Argnat, était profondément enraciné dans ce terroir si particulier d'entre plaine et montagne, situé sur le rebord du socle granitique portant la Chaîne des puys.

Fils de modestes paysans, lui-même paysan dans sa jeunesse avant que les nécessités de la vie ne l'amènent à faire carrière chez Michelin, Paul Chomilier n'avait cependant jamais coupé les liens avec sa terre d'Argnat comme en témoigne sa plantation d'une trentaine de noyers initiée à la fin des années 70. Paul Chomilier, passionné de cet arbre, avait même coécrit un ouvrage sur le sujet : *« Guide du planteur de noyers en Auvergne »* (CETEF du Puy-de-Dôme, 2006, 81 pages) ; et un article, paru dans La Montagne du 29 octobre 2013, racontait la récolte des noix par la famille Chomilier.

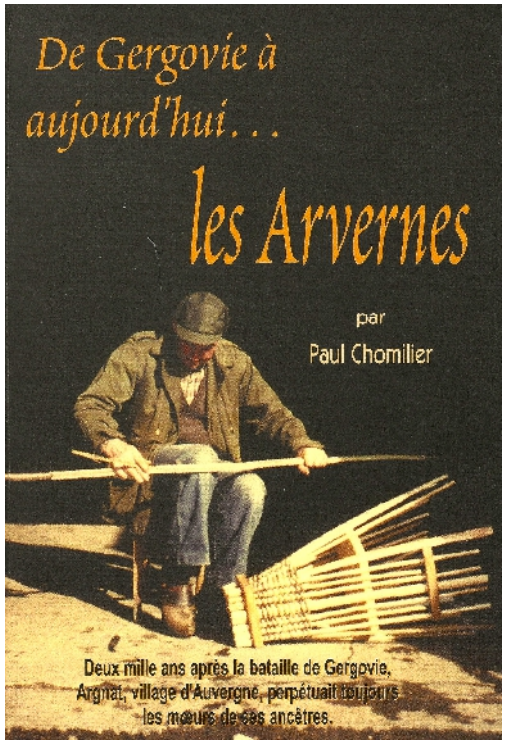

C'est en janvier 2004 que fut imprimé son livre *« De Gergovie à aujourd'hui... les Arvernes »* (344 pages) aux éditions « La Galipote » (malheureusement épuisé), ouvrage qui aurait pu facilement s'intituler « Mémoires paysannes du village d'Argnat », tant le propos de l'auteur, sous une forme semi-romanesque, était de perpétuer la mémoire des traditions, des us et coutumes et de la vie rurale des paysans d'avant la mécanisation de l'après-guerre.

Ce livre est d'une conception tout à fait originale. Dans la première partie, Paul Chomilier nous conte l'histoire du paysan gaulois Regor, de ses activités quotidiennes jusqu'à sa participation à la bataille de Gergovie. Il ne s'agit pas de la grande, relatée par César (que l'auteur situe sans hésitation entre le camp romain de Chanturgue et l'*oppidum* des Côtes de Clermont à la suite de Paul Eychart), mais de guérilla et d'escarmouches qu'il a très logiquement imaginées dans la région d'Argnat (en se basant notamment sur la toponymie). Les Arvernes y auraient abrité leurs troupeaux, Argnat ne se trouvant qu'à cinq kilomètres au nord-ouest du plateau des Côtes.

Dans la seconde partie, Regor se voit réincarné – n'oublions pas, en effet, que les druides croyaient en la métempsychose et l'enseignaient – en... Roger, paysan d'Argnat né en 1928 (Paul Chomilier étant quant à lui né en 1926 !). Il découvre que peu de choses ont changé parmi les faits et gestes des paysans des années 30 ; ils vivent à peu près de la même façon, ils possèdent les mêmes outils (les découvertes archéologiques permettent en effet de constater que la plupart des outils inventés et mis au point par les gaulois à la fin de l'âge du Fer étaient encore utilisés au début du XXe siècle).

Cet ouvrage présente également un grand intérêt linguistique, à savoir le patois d'Argnat en tant que variété locale de la langue d'oc. L'auteur a en effet astucieusement parsemé son texte de mots, d'expressions et de phrases du parler rural d'Argnat qui sont systématiquement traduits (en notes). On y trouve surtout un glossaire (langue d'oc/patois d'Argnat = français) comportant plus de 1800 entrées !

Cet intérêt linguistique n'avait pas échappé à l'universitaire Jean-Pierre Chambon, professeur des universités en linguistique romane, langue et littérature d'Oc à Paris IV-Sorbonne (cf. ses recherches, avec son complice l'historien Emmanuel Grélois, sur le nom médiéval des Côtes de Clermont dans la Chronique N° 100 pages 8 à 10). Il avait donc accepté d'écrire l'avant-propos du livre, ce qui cautionnait de fait la valeur linguistique et historique du travail de Paul Chomilier.

Cette publication, agrémentée de jolies aquarelles de l'auteur, avait été signalée dès sa sortie dans *La Chronique de l'Oppidum* de mars 2004 (N° 52 p. 4) : www.gergovie.fr/htmfr/pdf/N_52.PDF.

Paul Chomilier, membre de l'ASCOT depuis de nombreuses années, avait ensuite présenté lui-même son ouvrage et ses recherches à l'occasion de notre assemblée générale du 9 avril 2004 (cf. Chronique N° 53 p. 4) et écrit un petit article pour la Chronique de septembre 2006 (cf. *« Jules César et la cavalerie arverne »* dans Chronique N° 62 p. 5) :

www.gergovie.fr/htmfr/pdf/N_53.PDF

www.gergovie.fr/htmfr/pdf/N_62.PDF

Gergovie : la BD officielle !

La bande dessinée intitulée *« Gergovie. La victoire »* (aux éditions GALLIA VETUS) se présente avant tout – malgré la souscription lancée sur Internet pour son financement – comme une oeuvre de commande à destination du grand public qui visitera le futur musée de Gergovie à partir de 2017. Parmi les soutiens, on trouve de fait la commune de La Roche Blanche, l'Association du site de Gergovie (ASG) et l'Office de tourisme Gergovie Val d'Allier, la BD étant en outre présentée par le président de l'ARAFA Vincent Guichard, également président du comité scientifique de la nouvelle Maison de Gergovie ! On y trouve également Daniel Leguet et Yann Deberge, respectivement président de l'ASG et commissaire scientifique de l'exposition permanente du prochain musée, en tant que participants au cahier pédagogique !

On aura compris qu'il s'agit de **LA bande dessinée officielle sur la bataille de Gergovi**e, celle-ci arrivant quelques années après le film quasi-officiel *« Gergovie archéologie d'une bataille »,* sorti en 2010. Ce documentaire, réalisé par David Geoffroy pour Court-Jus Production, était déjà présenté par Vincent Guichard !

Options scénaristiques

Sur les 54 pages dessinées, seul le dernier tiers est consacré à la bataille de Gergovie et ses prémices. L'intention des auteurs (Silvio Luccisano et Jean-Louis Rodriguez au scénario, Christophe Ansar au dessin) est en fait de relater les événements du livre VII de la guerre des Gaules, depuis la conjuration des chefs gaulois et la révolte des Carnutes jusqu'à la victoire de Vercingétorix (la suite de cette bande dessinée, à savoir l'épisode final de la chute d'Alésia, existait déjà puisqu'elle est parue il y a quelques années, fin 2011, afin de coïncider avec l'ouverture, début 2012, du Muséoparc d'« Alésia » !).

Même si la gageure de faire tenir dans 36 pages tous les événements jusqu'à la bataille de Gergovie a obligé les scénaristes à faire des choix qui ne seront pas forcément appréciés de tous les connaisseurs de l'épopée du roi des Arvernes, il faut pourtant reconnaître que le récit est habilement mené, notamment grâce à des personnages inventés vivant leur « petite » histoire au sein de la grande.

Ce qui n'est guère le cas de la dernière partie consacrée à la bataille de Gergovie, dont les diverses péripéties ne sont absolument pas crédibles. La cause en est simple : il est impossible d'adapter le texte clair et précis de César à un terrain qui ne lui correspond pas du tout. Les scénaristes, qui ont dû choisir parmi les nombreuses versions de la bataille, ont finalement opté pour la version « classique » de Napoléon III, c'est-à-dire l'attaque de l'*oppidum* à partir du petit camp établi sur la colline de La Roche Blanche ; mais cette version, pas plus qu'une autre, ne permet de résoudre la quadrature du cercle.

« Gergovie » capitale de Vercingétorix, Corent et Gondole propriétés d'Epasnactos !

Dans cette bande dessinée, comme il est annoncé dans la quatrième de couverture, Gergovie est LA capitale des Arvernes, leur centre politique ; ce qui est faire fi des nombreuses découvertes réalisées sur l'*oppidum* de Corent par les équipes de Matthieu Poux, découvertes qui prouvent pourtant que celui-ci était incontestablement le centre politique (et religieux) des Arvernes à l'époque de la guerre des Gaules. Or, les auteurs ne retiennent de Corent que l'aspect religieux, ne l'évoquant que sous le terme de « grand sanctuaire ». Quant à Gergovie-Merdogne, en tant que « capitale », elle se voit « affubler » de nombreuses habitations alors que la ville « gauloise » n'a toujours pas été mise en évidence malgré les nombreuses interventions archéologiques (cf. éditorial dans ce numéro).

Au sujet des *oppida* de Corent et de Gondole, les scénaristes ont pris une option historique à notre avis invraisemblable. Dans la BD, ces deux villes sont en effet censées faire partie du domaine du chef arverne Epasnactos que César qualifie de « grand ami du peuple romain ». César aurait donc épargné les deux *oppida* de Corent et Gondole, leur évitant le pillage et la destruction : on voit ainsi les légionnaires romains traverser les faubourgs de Gondole dont les habitants vaquent tranquillement à leurs occupations et ne paraissent manquer de rien ! Pourquoi donc Vercingétorix n'aurait-il pas pris possession des biens de son ennemi, que ce soit lors de sa prise de pouvoir chez les Arvernes ou avant de se replier dans l'*oppidum* de Gergovie ? Pourquoi aurait-il subitement mis fin à sa stratégie de la terre brûlée et n'aurait-il pas réquisitionné la totalité des provisions alimentaires de Corent et de Gondole afin de pourvoir au siège ?

À l'occasion du passage des légions dans les faubourgs de Gondole, est représentée une cérémonie funéraire consistant à ensevelir des guerriers avec leurs montures. Même les moins férus d'archéologie y reconnaîtront la célèbre fosse aux huit cavaliers, mise au jour devant les remparts de Gondole. Les scénaristes ont donc choisi de dater ces funérailles de 52 av. J.-C. ! Un bon point cependant, ils n'ont pas cédé à la tentation, tels certains archéologues, de la relier directement à la bataille de Gergovie : on a eu chaud !

Une autre invraisemblance : précédant cet épisode, les légions romaines franchissent l'Allier au niveau de Gondole ! Celles-ci ont, pourtant, déjà traversé la rivière lors du fameux stratagème relaté les pages précédentes (d'ailleurs très maladroitement, l'Allier ayant l'air d'un ruisseau...) !

Irrégularité des dessins

Un des problèmes concernant la représentation dessinée de la bataille de Gergovie (valant aussi pour le siège d'*Avaricum*) est la fâcheuse impression que celle-ci met aux prises quelques dizaines, voire quelques centaines de combattants selon les séquences, alors que plus de cent cinquante mille hommes étaient présents sur le terrain ! Il s'agit là d'un vrai problème de savoir-faire de la part du dessinateur.

Quant au graphisme des personnages, il est très irrégulier et on voit souvent apparaître des guerriers gaulois ou des légionnaires romains aux silhouettes mal proportionnées (dans certaines vignettes, on dirait même des nains !). Cela dit, certaines séquences sont rendues de manière tout à fait satisfaisante, notamment grâce à une mise en couleur généralement très réussie : tel est le cas de la superbe entrée en matière au sein d'une forêt du pays des Carnutes, de nuit, ou de la traversée des Cévennes par César et ses légions dans la neige, en plein hiver...

Tout n'est donc pas à jeter dans cette BD et ceci vaut en particulier pour la représentation des habitations, des remparts gaulois, des fortifications romaines et tout ce qui concerne le mobilier : le matériel domestique ou agricole, les armes, les machines de guerre romaines, l'équipement militaire des personnages, le harnachement des chevaux, les bijoux, etc., et, de manière plus hypothétique, les vêtements et les coiffures des Gaulois(es). Cette bande dessinée constitue donc une excellente base de documentation pour ceux qui voudraient savoir à quoi pouvaient ressembler les Gaulois et les soldats romains du milieu du Ier siècle av. J.-C., à l'époque de la guerre des Gaules. Le scénariste Silvio Luccisano se base en effet sur les découvertes archéologiques les plus récentes et travaille en relation étroite avec des archéologues (un bémol cependant : les légionnaires romains portent tous une cotte de mailles ! Ce qui est totalement impossible, vu le temps et le coût que devaient représenter la fabrication de ce type d'armure, d'ailleurs inventé par les Gaulois).

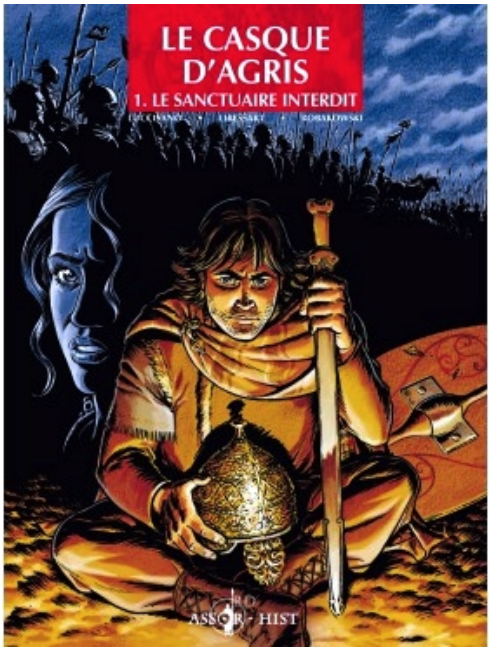

Mieux vaut lire *Le casque d'Agris*

Mais plutôt que *Gergovie. La victoire*, nous incitons nos lecteurs, autant les amateurs de bandes dessinées que les passionnés d'histoire (plus exactement de protohistoire), à se procurer les trois tomes de la série *Le casque d'Agris* (le quatrième volume, intitulé *« Le choix »*, que nous attendons avec impatience, paraîtra le 10 novembre prochain et devrait clôturer la série dont la première partie avait paru en 2005).

L'action de cette superbe bande dessinée, aux scènes tantôt épiques, tantôt intimistes, ayant comme héros un prince picton, se déroule aux confins de la Celtique et de la Belgique à la fin du IIIe siècle av. J.-C. et relate un conflit entre les Sénons (région de Sens) et les Bellovaques (région de Beauvais). Le scénariste en est également Silvio Luccisano. Mais s'il s'est là aussi minutieusement documenté, en particulier sur les sites archéologiques contemporains et proches des lieux de l'action (voir à ce sujet les excellents cahiers pédagogiques présents dans chaque volume), il n'a pas été pris dans le carcan d'une histoire réelle ne pouvant se fondre dans un site inapproprié (Merdogne) et a pu conter une histoire imaginaire dans un cadre qu'il a voulu le plus réaliste possible. Quant aux dessins, ils sont excellents et d'un tout autre niveau que ceux de *Gergovie. La victoire* (l'extraordinaire ouverture du deuxième tome nous montre notamment une grande bataille où l'impression de multitude est parfaitement rendue).

Pour conclure, les personnes qui liront à la fois *Le casque d'Agris* et la BD sur Gergovie comprendront ce qui différencie une œuvre d'auteur d'une œuvre de commande.

- ➔ **Gergovie. La victoire** / scénario : Silvio Luccisano, Jean-Louis Rodriguez – dessins : Christophe Ansar – couleurs : Hugo Poupelin / éditions GALLIA VETUS / 72 pages = 54 pages de BD + cahier pédagogique / parution : juin 2016.
- ➔ **Le casque d'Agris** / 4 tomes : 1 - Le sanctuaire interdit, 2 - L'or des Sénons, 3 - Le coeur ou la raison, 4 - Le choix / scénario : Silvio Luccisano – dessins : Laurent Libessart (tomes 1 et 2), Claire Bigard (tomes 3 et 4) / éditions ASSOR BD HIST / parutions : 2005 à novembre 2016.

Retour sur Balad' Agglo

Un membre de l'ASCOT donne des explications à des randonneurs intéressés par le fanum
Photographie de L. Roddier / ASCOT – 26 juin 2016

Le dimanche 26 juin, à l'initiative de Clermont Communauté et du Comité départemental de randonnée pédestre, une matinée de randonnée était organisée dans le but de faire connaître à un public de proximité divers (sportifs, vététistes, familles) les circuits de randonnée créés et répartis sur les 21 communes, qui ceinturent désormais l'ensemble de l'agglomération clermontoise en une boucle de près de 300 km de long (cf. annonce dans la Chronique N° 101 p. 11).

Adaptés à tous les niveaux de pratique, ils permettent de partir en balade à deux pas de chez soi comme à l'autre bout de l'agglomération. Reliés aux différents services de transports, ces sentiers composent un maillage facilement accessible, que l'on soit marcheur, joggeur ou encore passionné de VTT.

Pour célébrer la finalisation du réseau de promenades, onze parcours différents étaient proposés en ce dimanche relativement ensoleillé au départ du Cendre, de Ceyrat, Durtol, Aubière, Royat, Clermont-Ferrand, Blanzat, Lempdes, Cournon, Aulnat et Gerzat.

Rappelons que le premier tronçon réalisé, d'une longueur de 42 km, est celui du site des Côtes de Clermont. Parmi les parcours proposés, deux concernaient ce site : une randonnée familiale intitulée « Autour de la carrière », d'une longueur de 7 km au départ de Durtol, et un mini-trail appelé « Course nature sur le site des Côtes », de 14 km au départ de Blanzat.

La présence de l'ASCOT, toujours disponible et prête à coopérer pour faire connaître les richesses du site et ses multiples facettes, était donc légitime et nécessaire pour apporter aux randonneurs d'utiles informations sur ce lieu qui n'est pas qu'un but de promenade. C'est aussi un haut lieu du patrimoine naturel et culturel de l'agglomération clermontoise, avec son *oppidum*, ses vestiges archéologiques gallo-romains inscrits au titre des monuments historiques et sa biodiversité exceptionnelle qui vient de faire l'objet d'une labellisation en Espace naturel sensible (ENS), pour laquelle l'ASCOT s'est particulièrement investie et mobilisée, sans oublier la vue à 360° sur l'agglomération et la Chaîne des puys.

L'association avait installé son barnum et, fidèle à sa réputation d'accueil et de convivialité, a apporté son aide pour assurer le ravitaillement des randonneurs et coureurs, friands également d'informations concernant les actions et les objectifs de l'ASCOT.

Sous le barnum de l'ASCOT, ravitaillement assuré pour les randonneurs et les coureurs à pied
Photographie de L. Roddier / ASCOT – 26 juin 2016

Journées européennes du patrimoine 2016

Participant comme chaque année aux journées européennes du patrimoine, l'ASCOT était présente le samedi 17 septembre après-midi (entre 14 et 17 heures) sur le site du *fanum* gallo-romain des Côtes.

La visite guidée réunit une quinzaine de personnes (pour la plupart non adhérentes de l'ASCOT), en grande majorité informées par le programme officiel du ministère de la Culture et de la Communication, mais également par les annonces de La Montagne (éditions Clermont métropole des mercredi 14 et vendredi 16 septembre) et l'article d'INFO consacré aux journées du patrimoine (cf. *« Quand le patrimoine se dévoile » dans* INFO magazine N° 1581 du 12 septembre).

Sur la zone du sanctuaire gallo-romain, les visiteurs sont attentifs aux explications données par Jean-Louis Amblard
Photographie de L. Roddier / ASCOT – 17 septembre 2016

Cette visite, commentée par Jean-Louis Amblard, avait pour but de faire connaître les découvertes de Paul Eychart et les données archéologiques du site des Côtes, tout en les replaçant dans le cadre des autres sites laténiens et gallo-romains du bassin clermontois et en tenant compte des fouilles récentes de Corent, Gergovie-Merdogne et du nouveau venu Cébazat « ZAC des Montels III Maison Blanche - Champ Roche » (cf. éditorial dans ce numéro).

En raison de prévisions météo défavorables, l'ASCOT n'avait pas installé son barnum mais avait choisi de déployer ses panneaux d'exposition et sa table de documentation (livres, derniers numéros de *La Chronique de l'Oppidum*, dépliants) dans son local du 81 rue de Beaupeyras, dans le quartier de la Glacière, où se rendirent quelques visiteurs après la visite. Nous avons fait à cette occasion une nouvelle adhésion et une autre personne en a profité pour renouveler la sienne.

BRÈVE…BRÈVE…BRÈVE…BRÈVE…BRÈVE…BRÈVE...BRÈVE...BRÈVE...BRÈV

Anachroniques auvergnates

C'est le titre de l'ouvrage que viennent de « commettre » Claude-Henri Fournerie et Eric Mouzat. Nos deux « compères » nous invitent à un voyage dans le temps ponctué de nombreux anachronismes, de beaucoup d'humour, de dérision et d'impertinence.

De « la découverte du pneumatique » à la « Reine Margot » en passant par « les finales perdues de l'ASM », « la bourrée auvergnate » et « Vercingetorix », vous pourrez constater que les sujets traités sont variés et éclectiques.

Nul doute que nos lecteurs reconnaîtront la « patte » de Fournerix (auteur de 48 dessins pour la Chronique entre 1999 et 2013) et apprécieront cet ouvrage, disponible à la librairie « Nos Racines d'Auvergne » (place de la Victoire à Clermont) pour la somme de 20 €.

Vercingétorix bombardant le camp de César
Dessin de Claude-Henri Fournerie, extrait du livre « Anachroniques auvergnates », reproduit avec l'aimable autorisation de l'auteur

Assises Nationales de la Biodiversité

La VIe édition des Assises Nationales de la Biodiversité, organisée par IDEAL Connaissances (IDEAL : Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local) et les Eco Maires, sous le patronage du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, s'est tenue du 14 au 16 septembre à Clermont-Ferrand.

Cette manifestation, coorganisée avec la ville de Clermont-Ferrand, Clermont Communauté et le Grand Clermont, bénéficiait du soutien de nombreux acteurs publics ou privés dont le Conseil départemental, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le Muséum national d'histoire naturelle mais aussi Suez (!), Bouygues Construction (!), etc.

La toute récente création – par la loi sur la reconquête biodiversité du 8 août 2016 – de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) a alimenté les discussions entre les différents acteurs (publics, privés) et partenaires (associations, collectivités locales, scientifiques).

AFB dont le président d'honneur est l'astrophysicien Hubert Reeves pour qui *« l'Agence doit être dans l'action, pour donner à tous les milieux, terrestres, aquatiques et marins, le droit d'exister et de produire les conditions d'une vie la plus joyeuse possible aux Terriens que nous sommes, chacun dans son territoire, là où il vit.».*

À partir d'exemples concrets, ateliers, conférences, débats et visites ont permis aux 650 participants et visiteurs d'échanger sur les enjeux de perte de biodiversité.

Parmi les visites de site proposées figuraient le puy de Chanturgue avec une présentation, par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN), de l'Espace naturel sensible (ENS) des Côtes. Les conditions météo n'ont pas permis aux courageux de parvenir au sommet de Chanturgue et de profiter de ce formidable belvédère sur la ville.

On peut dire que ce jour-là « le ciel nous est tombé sur la tête » mais n'a pas pour autant découragé les quelques irréductibles qui ont apprécié les éclairages d'Eliane Auberger et Pierre Mossant du CEN (qui est chargé de l'élaboration du plan de gestion de l'ENS des Côtes).

Pour nous ASCOT, il est important que toutes ces « belles paroles » ne restent pas lettre morte et qu'elles se concrétisent par des actes : l'ensemble du massif des Côtes est un formidable réservoir de biodiversité et pour l'instant seule sa partie clermontoise est labellisée ENS. Le devenir du reste du site doit être une priorité dans le cadre de la nouvelle communauté urbaine Clermont-Auvergne-Métropole !

« La Chronique de L'*Oppidum* » n° 102 - Octobre 2016

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication, rédacteur en chef : Philippe Gras.

Ont collaboré à ce numéro :

Auteurs des textes : Éditorial : Les Arvernes du bassin clermontois *(Jean-Louis Amblard, Philippe Gras)* / Nouvel entretien archéologique au Département *(Christian Signoret)* / Nouvelle donne entre l'ASCOT et le musée Bargoin *(Jean-Louis Amblard)* / Enquête publique pour le projet de PLU *(Jean-Claude Gras, Philippe Gras)* / Diagnostic archéologique à Fontbeloux *(Philippe Gras)* / Paul Chomilier, homme du terroir *(Philippe Gras)* / Gergovie : la BD officielle ! *(Philippe Gras)* / Retour sur Balad' Agglo *(Christiane Jalicon)* / Journées européennes du patrimoine 2016 *(Philippe Gras)* / Brève *(Jean-Louis Amblard)* / Assises Nationales de la Biodiversité *(Jean-Louis Amblard)*.

Réalisation informatique : Philippe Gras.

Adhésion à l'ASCOT

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

O **Souhaite adhérer à l'ASCOT** (règlement par chèque à l'ordre de ASCOT). Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'*Oppidum* » (4 numéros par an)**.

Adhésion annuelle : 20 € ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue
Membre bienfaiteur : 40 € ou plus aux articles 200 et 238 bis du CGI

O Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'*Oppidum* ». Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).

Merci de nous indiquer votre courriel afin de bénéficier d'une Chronique en couleur